



COPIE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la CNBA**

**du 18 octobre 2011
Séance n ° 101**

**Délibération n ° 2
Renouvellement de la subvention à Fluvial Initiative**

Contexte :

Créée en 2009, l'association Fluvial Initiative a pour but de favoriser la création d'entreprises de transport fluvial et l'achat de bateaux par l'octroi de prêts d'honneur sans intérêts.

La Chambre nationale de la batellerie artisanale a apporté en 2010 son soutien à cette association en lui versant une subvention de 50.000 euros.

Une subvention d'un montant identique a été adoptée dans le budget 2011 voté lors du conseil d'administration du 9 décembre 2010 (compte 657 « Charges spécifiques »).

L'objet de cette délibération est d'autoriser le président de la CNBA à signer la convention avec Fluvial Initiative pour que cette subvention puisse être versée pour l'année 2011.

Délibération approuvée :

Article 1 :

Une convention fixe les modalités d'attribution de la subvention de 50.000 euros à l'association Fluvial Initiative prévue dans le budget 2011.

Article 2 :

Le conseil d'administration délègue mandat à son président pour la signature de la convention liant la CNBA et l'association susmentionnée, précisant les modalités et conditions d'attribution de cette subvention.

Le 20 octobre 2011

Le Président de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale

Michel DOURLENT